ALCOOL-IN

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

HYPNOSE

Par Profil supprimé Postée le 17/01/2019 21:27

Bonjour

Est ce que l'hypnose fonctionne pour l'arret de la boisson ?

Merci

Mise en ligne le 18/01/2019

Bonjour,

Il existe différentes formes d'aide pour se libérer d'une consommation d'alcool et parmi elles, effectivement l'hypnothérapie. Depuis quelques temps, dans certains services d'addictologie, l'hypnothérapie fait partie de la prise en charge médicale ; cependant peu de services proposent ce type de thérapie qui reste encore à la marge.

Nous ne savons ce qui vous conduit à poser cette question, si le problème de consommation vous concerne ou si c'est pour un proche, aussi il nous semble important de vous informer qu'il existe des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dans lesquels des professionnels de santé spécialisés sur les questions de dépendance tels que médecins, psychologues ou psychiatre, proposent des consultations individuelles, confidentielles et gratuites aux usagers qui souhaitent évoquer les problèmes liés à leur consommation et la volonté de s'orienter vers un arrêt ou une meilleure gestion de celle-ci.

Il existe de nombreux CSAPA à Paris, nous vous joignons un lien ci-dessous, celui du Centre Monceau qui, proposant des formations en hypnose, saura peut-être vous orienter vers les services d'addictologie qui pratiquent l'hypnothérapie à Paris. Un autre lien vous permettra d'effectuer une recherche de CSAPA selon l'arrondissement que vous sélectionnerez.

Vous pouvez également nous contacter de façon anonyme, tous les jours de 8h à 2h (appel non surtaxé) au 0980 980 930 ou par chat via notre site, si vous souhaitez une aide dans l'orientation ou encore aborder le sujet sous forme d'échanges.

Bien cordialement

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA SOS 75 SITE : MONCEAU

7 rue Albert Samain
75017 PARIS

Tél : 01 53 20 11 50
Site web : www.centre-monceau.com
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h30 à 12H00 et de 13h00 à 17h15
Permanence téléphonique : Du lundi au vendredi de 9h30 à 13H00 et de 14h00 à 20h00 (sauf les 1ers et 3emes jeudi du mois, le matin). Ne pas hésiter à renouveler l'appel en cas de non réponse.
Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous pour les jeunes âgés de 12 à 24 ans et à leur entourage.
COVID -19 : Accueil en présentiel sur rendez-vous avec respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service